**Réf: 112** 



1.

Nom:

Prénom:

Ecole (lieu de travail) :
Taux d'activité<sup>1</sup>:

## **CONVENTION DE DUO PEDAGOGIQUE**

**Enseignant-e** 

Enseignant-e

<sup>1</sup> à fixer par la direction d'établissement.

## 2. Champs d'activité

## 2.1 Champ d'activité "enseignement"

**Données personnelles** 

- > Valeurs communes dans la définition d'objectifs pédagogiques et didactiques en lien avec
  - > la gestion de la classe ;
  - > la différenciation dans l'enseignement ;
  - > l'évaluation;
  - > les devoirs à domicile (forme, quantité, répartition) ;
  - > la discipline;

Développez ici un ou plusieurs aspects :

#### > Grille-horaire

A l'école primaire, les deux enseignant-e-s sont conjointement responsables des planifications annuelle, hebdomadaire et quotidienne ainsi que du choix des thématiques.

A partir de la 3<sup>H</sup>, l'établissement de la grille-horaire doit correspondre au rythme d'apprentissage des élèves et les disciplines doivent être réparties judicieusement sur la semaine (art. 25 al. 3 RPEns). Les possibilités d'enseignement interdisciplinaire ne devraient pas être compromises par le travail en duo pédagogique. La direction d'établissement est responsable de la grille-horaire. Dans le cas où la grille-horaire définitive n'est pas encore connue, une proposition de répartition des disciplines est transmise à la direction d'établissement. La décision relative à la grille-horaire incombe à la direction d'établissement.

> Accord(s) relatif(s) aux activités scolaires au sens de l'article 33 RLS (événements au sein de la classe, courses d'école, classes vertes, journées sportives ou culturelles, camps) :

Développez ici un ou plusieurs aspects :

### 2.2 Champ d'activité "Suivi pédagogique et éducatif des élèves"

>	Modalités concernant les relations école-famille, arrangements concernant les obligations, séances et participation :
	Développez ici un ou plusieurs aspects :

> Modalités de collaboration avec les partenaires internes et externes de l'école :

Développez ici un ou plusieurs aspects :

- 2.3 Champ d'activité "Fonctionnement de l'école"
- > Modalités des discussions au sein du duo et du transfert mutuel d'informations :

Développez ici un ou plusieurs aspects :

> Accords relatifs à la collaboration avec les collègues et à la participation à la vie de l'établissement :

Développez ici un ou plusieurs aspects:

# 3. Prise de connaissance et engagement

Les enseignant-e-s soussigné-e-s s'engagent à respecter la présente convention relative aux modalités de travail en duo pédagogique		
Nom, prénom :		
Signature:		
Nom, prénom :		
Signature :		
Lieu / date :		
4. Accord de la direction d'établissement		
La direction d'établissement valide la convention annexée, par laquelle elle fixe les taux d'activité respectifs et la répartition des tâches des deux enseignant-e-s en tenant compte des besoins de l'établissement.		
Nom, Prénom :		
Lieu, date:		
Signature :		
Approuvé par l'inspectorat sur délégation de compétence de la DICS octroyée le 13 janvier 2017 :		
Nom, Prénom :		
Nom, Prénom : Lieu, date :		

# 5. Liste des destinataires

Chaque enseignant-e conserve un exemplaire pour lui/elle. Un exemplaire est versé dans son dossier.